

Saint-Martin-d'Hères, le mardi 23 janvier 2024

Monsieur le doyen d'âge des personnels élus
au conseil académique de l'Université
Grenoble Alpes
à
Mesdames et messieurs les membres du
conseil académique de l'Université Grenoble
Alpes

Convocation au conseil académique de l'Université Grenoble Alpes

Je vous prie de bien vouloir assister au Conseil Académique (CAc) qui se tiendra le :

Mardi 30 janvier 2024
A 8h30

Amphithéâtre 3
Rez-de-chaussée de l'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS)
175 avenue centrale
Domaine universitaire
38400 Saint-Martin-d'Hères

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Election de la présidente du CAc** (10 minutes de présentation suivies de 20 minutes de temps d'échange)
- 2. Election du vice-président étudiant ou de la vice-présidente étudiante** (10 minutes de présentation par candidat suivies de 20 minutes de temps d'échange par candidat)
- 3. Questions diverses**

Si vous ne pouvez pas être présent à cette séance, vous avez la possibilité de donner une procuration à un membre du conseil académique, quel que soit son collègue. A cet effet, je vous rappelle que nul ne peut être porteur de plus d'une procuration.

Un étudiant ou un doctorant titulaire qui ne pourra pas être présent est prié d'informer son suppléant afin qu'il puisse assister à cette séance en son absence.



Pascal PERRIER